



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bart De Pauw condamné pour harcèlement notamment par des moyens de communication électronique : les victimes enfin reconnues

Bruxelles, le 25 novembre 2021 - Le tribunal correctionnel de Malines a rendu son jugement dans l'affaire Bart De Pauw. Les trois juges ont conclu que le producteur de télévision était coupable de harcèlement envers 5 femmes et de harcèlement par des moyens de communication électronique envers 1 femme. Les victimes sont enfin reconnues. « C'est grâce au courage et aux témoignages de toutes ces femmes que cette condamnation a pu avoir lieu » souligne l'avocate Christine Mussche.

La condamnation de Bart de Pauw est un soulagement pour les victimes. Bien qu'elles n'aient pas engagé elles-mêmes la procédure pénale - c'est le ministère public qui a ouvert une enquête fin 2017 - elles espèrent que cette affaire enverra un message fort à la société. L'avocate, Christine Mussche qui représente les parties civiles avec An-Sofie Raes explique : « Ce jugement revêt une grande importance au niveau sociétal. Il montre qu'un comportement transgressif ne peut rester impuni même si l'auteur est une personnalité du monde de la télévision, appréciée du public et qui connaît un certain pouvoir.

Les noms des parties civiles étant connus depuis le début de l'année, plusieurs femmes avaient été durement attaquées sur les réseaux sociaux. Elles ont été insultées et accusées d'être motivées par l'argent de Bart De Pauw ou la volonté d'attirer l'attention du public. Les parties civiles espèrent maintenant que ce verdict établira clairement qu'elles ont été victimes d'infractions graves. Bart De Pauw a été condamné pour son comportement envers 5 femmes qui s'est étalé sur une période de plus de 10 ans. Dans certains cas il a aussi été acquitté principalement sur la base du doute (certains rapports n'étant par exemple plus disponibles). Le sentiment qui domine parmi les victimes est un sentiment de reconnaissance grâce à la condamnation mais aussi d'espoir que Bart De Pauw ne fera plus de nouvelle victime.

L'avocate Christine Mussche conclut : « *Le fait que Bart De Pauw soit condamné pour son comportement envers 5 femmes renforce les autres. Elles ont des histoires similaires dans lesquelles le même schéma se répète. Le Tribunal a considéré que le comportement de Bart De Pauw était punissable ce qui donne aux victimes une confirmation et une reconnaissance de ce qui leur est arrivé. C'est d'ailleurs grâce au courage, aux témoignages et aux preuves apportées par toutes ces femmes que ces comportements ont pu être mis en lumière et qu'ils font aujourd'hui l'objet d'une condamnation.* »

Bart De Pauw a été condamné à 6 mois de prison avec sursis.